

Résolution

Définir les priorités pour l'élaboration du Plan d'action du CSEE pour l'égalité, la diversité et l'inclusion

Adoptée par la Conférence spéciale du CSEE, la Conférence spéciale régionale de l'Internationale de l'éducation, convoquée à Athènes les 27 et 28 novembre 2018

Faisant suite - et conformément - aux résolutions adoptées par le 7e Congrès mondial de l'IE, réuni à Ottawa en 2015, et aux résolutions adoptées à la Conférence du CSEE convoquée à Belgrade en 2016, la Conférence spéciale du CSEE

Constate que :

1. Les mutations rapides au sein de nos sociétés modernes attribuables à la mondialisation, à l'importance croissante des flux migratoires et à la diversification des populations, aux progrès technologiques et à la numérisation, la détérioration du climat et de l'environnement, la montée des mouvements extrémistes, du populisme et de la xénophobie, ainsi que l'intensification de la pauvreté et de l'exclusion sociale ne laissent aux syndicats de l'enseignement d'autres choix que celui d'analyser en profondeur les perspectives d'avenir afin de préparer leurs membres à appréhender les problématiques du moment et à relever les défis futurs pour l'égalité et le monde du travail;
2. Malgré les progrès globaux qui ont été accomplis pour vaincre les inégalités dans la société du 21e siècle, le financement de l'éducation inclusive demeure insuffisant, bon nombre de problématiques et défis liés à l'égalité sont encore écartés du dialogue social national et européen pour le secteur de l'éducation. Bon nombre de documents scientifiques et fondés sur des faits existent sur le sujet de l'égalité et de l'éducation inclusive. Il est essentiel que ceux-ci soient à la portée de toutes les parties prenantes, inclus et utilisés dans le cadre des négociations collectives, en vue d'étendre le débat au-delà de la dimension économique;
3. Malgré le fait que les femmes soient souvent plus performantes que les hommes dans leur parcours scolaire et que leur taux de réussite dans l'enseignement tertiaire est lui aussi supérieur à celui de la moyenne des hommes, la ségrégation fondée sur le genre dans certaines filières scolaires demeure un problème important à tous les échelons des systèmes éducatifs actuels, en particulier dans l'enseignement et la formation professionnels;
4. La ségrégation horizontale et verticale fondée sur le genre persiste au sein de la profession enseignante, où le nombre de femmes enseignantes diminue progressivement depuis l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement supérieur et la recherche. Elles demeurent également sous-représentées aux postes de direction et un grand nombre d'entre elles travaillent à temps partiel;
5. Les syndicats de l'enseignement observent eux aussi une pénurie de femmes aux fonctions dirigeantes, en raison de plusieurs facteurs tels que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la répartition inégale des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes, la culture organisationnelle des syndicats et l'existence de nombreux postes à responsabilités bénévoles et non rémunérés au sein des organisations syndicales;
6. Les milliers de femmes, d'hommes et d'enfants qui foulent le sol européen dans l'espoir de trouver abri et protection après avoir fui leur pays d'origine pour échapper aux guerres, persécutions et autres violations des droits humains, se trouvent face à des problèmes tels que l'impossibilité ou la difficulté d'accéder à l'éducation, en particulier au cours des premiers mois qui suivent leur arrivée dans les pays européens, l'absence de ressources éducatives capables de répondre aux besoins des étudiant(e)s migrant(e)s et réfugié(e)s, ainsi que le refus de reconnaître leurs certifications et leurs compétences;

Façonner l'avenir de l'Europe : le rôle des syndicats de l'enseignement

7. Au cours de ces dernières années, la radicalisation, la violence, l'extrémisme, la xénophobie et les discours de haine n'ont cessé de gagner du terrain dans l'ensemble de l'Europe, mettant en péril la sécurité de ses citoyen(ne)s mais aussi les valeurs fondamentales de l'UE que sont la démocratie, la liberté, l'égalité, la tolérance, la solidarité et le respect des droits humains;
8. Aujourd'hui, les étudiant(e)s et le personnel enseignant LGBTI en Europe restent la cible des préjugés, du harcèlement et de la discrimination fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, que ce soit dans l'enceinte de l'école ou en dehors. Il s'agit d'atteintes portées à leurs droits humains fondamentaux, dont le droit à l'éducation;
9. L'inclusion des enfants ayant des besoins spéciaux dans les écoles locales demeure problématique, notamment en raison des coupes réalisées dans les budgets du secteur de l'éducation, du trop grand nombre d'élèves par groupes d'apprentissage et de l'absence de formation adéquate des enseignant(e)s, souvent livré(e)s à eux/elles-mêmes dans leurs classes, sans personnel de soutien à l'éducation pour les épauler;
10. En raison du manque de diversification au sein de la profession enseignante, les enseignant(e)s ne reflètent guère la diversité de nos sociétés et n'offrent par conséquent à leurs élèves qu'un éventail très limité de modèles de référence. Cette situation se reflète également souvent parmi les membres des syndicats de l'enseignement.

Estime que :

11. L'éducation publique doit être de haute qualité, inclusive, diversifiée sur le plan culturel et social, et accessible à tout un chacun quels que soient le genre, l'orientation sexuelle, les capacités, les besoins éducatifs, la situation économique, l'origine ethnique, la langue, la religion, le statut migratoire ou encore l'état civil de l'étudiant(e);
12. Les systèmes d'éducation doivent amener chaque étudiant(e) à atteindre son plus haut potentiel. Ils doivent être un outil de lutte puissant contre l'extrémisme, le populisme, la xénophobie et toute forme de discrimination fondée sur l'origine ethnique, capables d'éduquer chaque citoyen(ne) à la tolérance, au respect de la culture d'autrui, à la question du genre et aux valeurs fondatrices de nos démocraties. Les écoles doivent, par ailleurs, être exemptes de harcèlement et de discrimination, et offrir à chacun(e) un lieu sûr pour apprendre et enseigner.

Réaffirme :

13. L'importance de renforcer la représentation et la participation des femmes au sein des instances décisionnelles de l'ensemble des secteurs de l'éducation et de la recherche, mettre en place de meilleures réglementations pour l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée prévoyant une répartition plus équitable des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes, et de mettre un terme aux écarts salariaux fondés sur le genre;
14. Que les stéréotypes basés sur le sexe persistants encore à l'heure actuelle dans nos sociétés, nos publicités et nos médias doit cesser;
15. L'utilité d'intégrer les enfants, les jeunes et les adultes migrant(e)s et réfugié(e)s à tous les échelons des systèmes d'éducation;
16. Le rôle déterminant que jouent le personnel enseignant et les syndicats de l'enseignement dans la lutte contre l'intolérance religieuse et la discrimination ou le harcèlement des migrant(e)s, des réfugié(e)s et des minorités ethniques en Europe (ex. la communauté Rom) au sein des écoles, sur le lieu de travail et dans l'ensemble de la société, et leur rôle dans l'intégration de ces dernier(e)s à la société;
17. Au sein de nos sociétés pluralistes et mondialisées d'aujourd'hui, l'éducation se révèle un outil indispensable pour lutter contre l'extrémisme, la radicalisation, la violence et l'intolérance, au travers de la promotion de l'éducation civique, de la

citoyenneté et des valeurs universelles que sont la démocratie, la tolérance, la liberté et la non-discrimination;

18. L'importance de faire valoir l'égalité des enseignant(e)s et des étudiant(e)s LGBTI, afin de créer des environnements d'apprentissage sécurisés, sûrs et inclusifs pour toutes et tous;
19. Le droit absolu des enfants et des adultes en situation de handicap et ayant des besoins spéciaux d'être encadré(e)s par des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation qualifiés, capables de répondre à leurs besoins spécifiques et de leur proposer des programmes et des outils appropriés.

Afin de pouvoir définir une stratégie globale et durable pour garantir l'égalité au sein de l'éducation et de la société de demain, qui puisse s'appliquer à toutes les organisations membres et basée sur des actions concrètes, la Conférence spéciale du CSEE confie au Comité permanent du CSEE pour l'égalité et à son Groupe de travail Egalité un mandat pour l'élaboration et la diffusion du Plan d'action du CSEE pour l'égalité, la diversité et l'inclusion, en respectant les priorités suivantes :

20. Promouvoir et soutenir les initiatives visant à créer un dialogue social efficace dans tous les pays, accompagné de discussions sur l'égalité, qui fasse partie intégrante du programme de négociation collective;
21. Accroître durablement le financement public de l'éducation inclusive et de qualité;
22. Intégrer l'enseignement inclusif et l'enseignement des valeurs démocratiques et de la citoyenneté active à la formation initiale et au développement professionnel continu du personnel de l'éducation;
23. Sensibiliser aux questions d'égalité en abordant les différentes manifestations de la discrimination, notamment l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la répartition des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes;
24. Sensibiliser à l'impact qu'ont les cadres législatifs, au sein des divers contextes nationaux, sur la construction des environnements d'apprentissage, sur les infrastructures scolaires ainsi que sur la rédaction du matériel pédagogique et des programmes d'enseignement;
25. Participer activement, en organisant notamment des campagnes, à la réforme des cadres législatifs et des environnements d'apprentissage, pour tout ce qui concerne les infrastructures scolaires et le matériel pédagogique, en ce compris les programmes scolaires nationaux, afin de garantir l'égalité au sein de l'éducation, tant pour les enseignant(e)s que pour les étudiant(e)s;
26. Travailler en partenariat (non financier) avec l'ensemble de la communauté scolaire, notamment les parents, les familles et les instances locales, afin de soutenir les initiatives déployées par le personnel de l'éducation pour créer des environnements d'apprentissage inclusifs, tout en s'assurant que les financements publics de l'éducation ne sont pas remplacés par des financements privés;
27. Faire pression en vue de définir des lignes directrices claires et concrètes pour lutter contre le harcèlement et la discrimination dans les systèmes d'éducation;
28. Encourager la création de réseaux pour les groupes sous-représentés, intégrés aux structures de travail démocratiques des syndicats;
29. Faire pression pour que les questions de genre soient intégrées aux programmes éducatifs à tous les niveaux de l'enseignement, ce qui permettrait aussi bien aux filles/femmes qu'aux garçons/hommes de comprendre dans quelle mesure les constructions sociales et les rôles sociaux liés à la féminité et à la masculinité façonnent nos sociétés et influencent les relations humaines ainsi que les choix de vie et de carrière professionnelle.